

## La MRC d'Antoine-Labelle fait un nouvel état de situation quant à son projet Brancher Antoine-Labelle

Mont-Laurier, le 29 mai 2020 – **C'est lors d'une rencontre tenue avec les maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle le 26 mai dernier que l'organisation a procédé à l'ajustement de l'échéancier du projet Brancher Antoine-Labelle (BAL). Afin d'être représentatif et réalisable, cet échéancier qui prenait initialement fin au printemps 2021 doit être ajusté afin de prendre en compte les facteurs externes à l'organisation.**

Maintenant que les travaux de déroulement de la fibre optique sont repris suite à un arrêt provoqué, entre autres, par la pandémie de la COVID-19, le nouvel échéancier estimé du projet Brancher Antoine-Labelle a été réajusté. Alors que quelques secteurs de la Rouge sont déjà desservis, que d'autres sont en cours de déploiement, la suite des travaux s'échelonnera, quant à elle, jusqu'au printemps 2022.

En ce qui concerne la phase 1 du projet, soit pour les municipalités de Chute-Saint-Philippe, L'Ascension, Lac-des-Écorces, Lac-Saguay, La Macaza, Nomingue et Rivière-Rouge, le déploiement a débuté à l'automne dernier et s'échelonnera jusqu'au printemps 2021. Ce sont près de 50 % des demandes qui sont autorisés ou en attente de la réalisation des travaux préparatoires sur les structures de soutènement. Quelque 500 portes auront un accès au service d'ici le 30 juin prochain. Du côté des municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Sainte-Anne-du-Lac et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles qui constituent la phase 2 du projet BAL, la construction se déroulera de janvier 2021 jusqu'au printemps 2022. La conception du réseau est complétée à 70 % et 40 % des demandes de permis pour s'accrocher aux poteaux existants sont déjà déposées. Rappelons que cet échéancier est estimé en fonction des facteurs maintenant connus et est appelé à évoluer dans le temps.

Cette situation s'explique principalement par les délais considérables quant à l'obtention des permis d'attache aux structures de soutènement et la réalisation des travaux préparatoires requis par les propriétaires avant l'émission des permis d'attache. La collaboration est non optimale entre les projets régionaux et les entreprises propriétaires de ces structures, les majeurs en télécommunication. En effet, l'application de la norme commune pour se raccorder au réseau n'est pas homogène, ce qui ralentit considérablement les démarches des projets régionaux comme celui de la MRCAL. À plusieurs reprises, il a été constaté que certaines entreprises de télécommunication propriétaires de parcs de poteaux ne s'astreignaient pas aux procédures qu'elles exigent des promoteurs, tels que les MRC et les OBNL.

Cette problématique est généralisée à l'ensemble des projets de la province et nombreux sont ceux qui ont dénoncé la situation. Du côté de la MRCAL, plusieurs démarches politiques et administratives ont été réalisées, telles que la préparation de mémoire, l'adoption de résolutions, des rencontres avec M. Gilles Bélanger, adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation – volets économie et Internet haute vitesse, en plus de nombreuses communications avec les députées provinciale et fédérale. Également, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a mis sur pied une table de

coordination avec les entreprises propriétaires de parcs de poteaux afin de faciliter la mise en œuvre des divers programmes de déploiement Internet financés par le gouvernement, dont le projet Brancher Antoine-Labelle. « Puisque la MRC a multiplié des revendications pour soulever la problématique, nous accueillons favorablement la création de cette table de coordination », affirme Gilbert Pilote, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la municipalité de Ferme-Neuve.

Rappelons que la mobilisation des MRC dans le déploiement d'Internet haute vitesse a été initiée puisque les majeurs ne souhaitent pas élargir leurs services aux endroits où ils n'étaient pas accessibles, et ce, malgré de nombreuses pressions effectuées par les différentes régions concernées depuis de nombreuses années.

De plus, en cette période de crise due à la COVID-19, l'accès à un service Internet haute vitesse de qualité est d'autant plus essentiel. En effet, tant pour le secteur de la santé, de l'éducation, professionnel pour le télétravail et personnel pour les divertissements, il devient primordial de desservir Internet haute vitesse à la population. Pour ces raisons, il est suggéré d'accélérer les processus entourant le déploiement de la fibre optique pour répondre à cette urgence sociale.

### **La MRCAL est prête !**

Alors qu'elle rencontre ces embûches provenant de facteurs externes et incontrôlables, il n'en demeure pas moins que la MRCAL est prête à déployer la fibre. En effet, elle a complété les travaux de construction des 13 centres de données ainsi que l'ingénierie du réseau par l'entremise de CIMA+, elle a octroyé les différents contrats pour la conception et la construction du réseau aux firmes Télécon et Teltech Télécommunication et elle s'est procuré le matériel requis au déploiement. Dès l'obtention de plusieurs permis dans un même secteur, la MRCAL est prête à mobiliser ses équipes de déploiement de la fibre optique. La conception de l'ingénierie de la phase 1 est complétée depuis l'automne 2019, alors que la conception et les demandes de permis de la phase 2 devraient être finalisées d'ici le 30 juin 2020, dont certaines demandes sont déposées depuis quelques mois. À cet effet, les travaux cheminent à bon rythme.

### **Le CRTC mobilisé**

Puisque cette situation est généralisée à l'ensemble des projets régionaux visant à desservir la population d'un service Internet haute vitesse de qualité, un mémoire a été déposé le 5 mai dernier au CRTC dans le cadre d'une consultation tenue sur les obstacles que rencontrent les projets de déploiement de réseaux dans les régions mal desservies du Canada.

Des demandes ont également été formulées lors de cette consultation. Les demandeurs souhaitent pouvoir installer la fibre sur les poteaux conditionnellement aux travaux correcteurs en considérant trois facteurs, soit la sécurité du réseau, la sécurité du public et la sécurité des travailleurs. La norme commune d'intervention sur un poteau devrait être assujettie à cette règle de sécurité et dans le respect de cette norme, les compagnies propriétaires ne devraient pas retarder l'émission des permis comme c'est le cas actuellement. Dans ce contexte, certains travaux correcteurs seraient réalisés ultérieurement.

### **Carte interactive Brancher Antoine-Labelle**

Une carte interactive contenant une foule d'information, telle que l'emplacement des centres de données, les phases de déploiement, les zones déjà desservies par un service Internet haute vitesse, les zones de relevés de poteaux, les demandes d'autorisation d'utilisation des poteaux, la construction du réseau ainsi que la disponibilité de la fibre, est disponible au [www.brancherantoineletabelle.com](http://www.brancherantoineletabelle.com) sous l'onglet Carte. Il est à noter que les données exposées sur celle-ci sont à titre indicatif seulement et peuvent faire l'objet de

modifications sans préavis. La MRCAL ne peut garantir l'exactitude de l'information qui s'y retrouve, mais s'engage à la mettre à jour régulièrement selon les avancées du projet.

### **Financement public**

Le projet est possible grâce à des subventions importantes des gouvernements du Québec et du Canada de l'ordre de 26 millions \$, en plus des contributions municipales de l'ordre de 24 millions \$. Ainsi, au même titre que d'autres services ou projets municipaux, la présence d'un réseau de fibres optiques deviendra un service municipal ayant pour objectif d'offrir un accès Internet haute vitesse de qualité à plus de 95% des bâtiments des 17 municipalités de la MRCAL. Ce projet collectif est financé par l'implication du milieu à l'aide d'une taxe foncière applicable à tous les immeubles desservis et les terrains vacants construisibles devant lesquels passera la fibre optique. La mise en vigueur de la perception a été déterminée selon l'échéancier estimé lors du dépôt du projet et a donc débuté en 2020.

### **Les services de télécommunication**

Une fois le réseau de fibres optiques disponible chez eux, les citoyens pourront s'abonner aux services de télécommunication offerts par la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) selon différents forfaits établis pour répondre aux multiples besoins. Ces services se démarquent par une technologie de qualité à la fine pointe, unique sur le territoire. Les données de téléversement sont incomparables aux offres actuellement disponibles. Des services de télécommunication tels qu'offerts dans les grands centres urbains sont enfin disponibles sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Pour s'informer sur ces services ou pour rejoindre la coopérative : 819 623-2825.

### **Pour rejoindre la MRC d'Antoine-Labelle**

Rappelons qu'en cette période de télétravail, les employés de la MRCAL demeurent tout de même à l'entière disposition des citoyens du territoire. Ces derniers peuvent communiquer avec les employés par courriel ou par téléphone en prenant soin de laisser un message vocal. La liste du personnel est disponible sur le site Web de l'organisation au lien suivant : <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/liste-du-personnel>. Des informations à jour concernant les activités de l'organisation, mais également la pandémie de la COVID-19, sont aussi disponibles sur ce site Web, sous l'onglet Nouvelles, et sur la Page Facebook MRC d'Antoine-Labelle.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
[b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca)